



MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

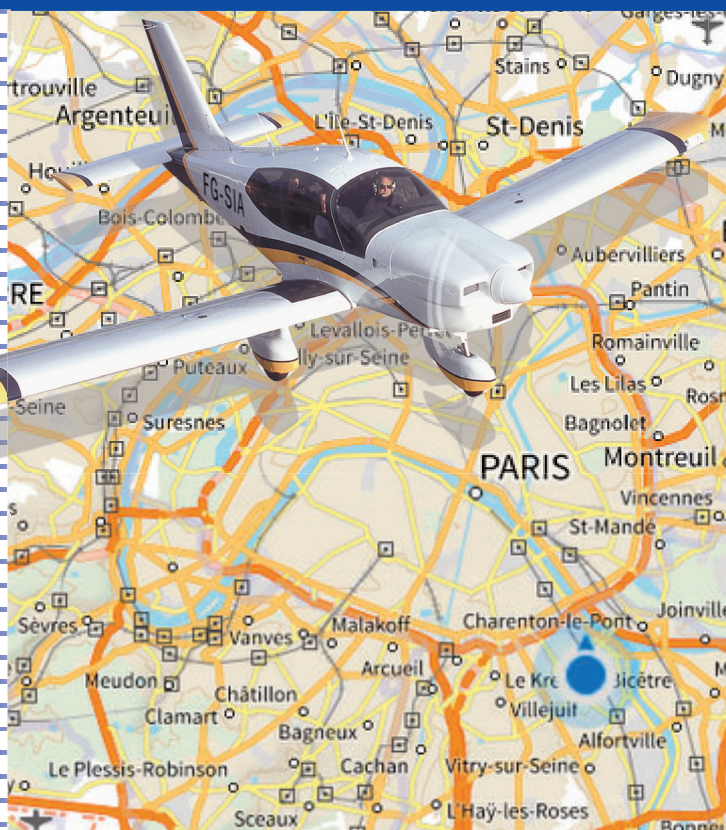
Liberté
Égalité
Fraternité



PARIS Région Parisienne

1^{ère} édition
2026

Carte aéronautique 1 : 250 000



Informations aéronautiques en vigueur : 16 avril 2026
Aeronautical data in use : April 16th, 2026

Avant le vol, consultez les dernières informations en vigueur
Before flight, check latest information in use

Espace aérien couvert / *Airspace covered* : SFC - FL195

Modification possible Freq AD Voir AIC 8.33 KHz et cartes VAC
Possible amdt AD Freq Refer to AIC 8.33 KHz and VAC

CODE PRIX
CAR 08

numérique :
978-2-11-179714-7

ISBN : 978-2-11-179704-8



SIA Service de
l'Information
Aéronautique

LF-R 275 PARIS : CONDITIONS DE PENETRATION (Réf.: AIP ENR 5.1)

CAG VFR : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone et après autorisation d'un des organismes gestionnaires.
- les vols effectués selon l'arrêté modifié du 17 décembre 2015, relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personnel à bord et après autorisation d'un des organismes gestionnaires.
- les vols autorisés selon les procédures décrites dans les parties suivantes de l'AIP :

- 1- AIP ADD PARIS CHARLES DE GAULLE, ORLY, LE BOURGET, VILLACOUBLAY.
- 2- AIP ADD PARIS ISOT LES MOULINEAUX.
- 3- trafic à destination ou provenance de ENGHEN MOISELLES (voir AIP AD LF2E TX1 01).
- 4- les activités sportives et récréatives publiques dans l'ENR 5.5.
- 5- AIP ENR 3.3 et cartes aéronautiques 1/250 000 Région Parisienne et 1/100 000 itinéraires Hélicoptères en CTR PARIS (mise en œuvre du 8 février 1984).

Cette zone réglementée coexiste avec :

- la CTR PARIS.
- la CTR VILLACOUBLAY lorsqu'elle est active.

A l'exclusion des zones LF-R 4 A et B, LF-R 113, LF-R 262 et LF-R 333 lorsqu'elles sont actives.

LF-P 21, LF-P 22, LF-P 25, LF-P 47 et LF-P 82 : pénétration interdite. Dérogations : voir AIP ENR 5.1.

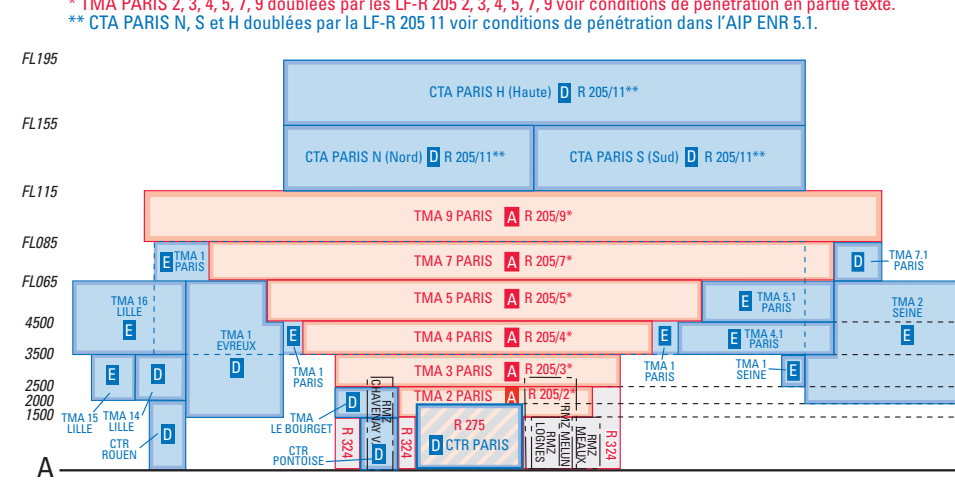
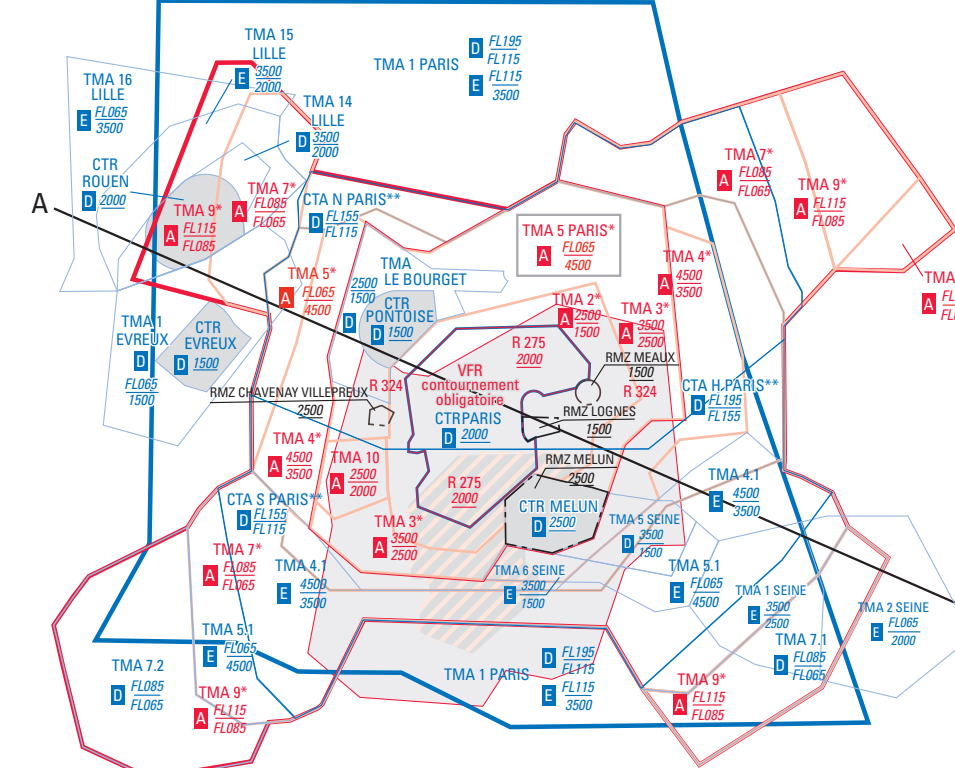
LF-R 205 PARIS : CONDITIONS DE PENETRATION (Réf.: AIP ENR 5.1)

Les zones réglementées LF-R 205/2, R205/3, R205/4, R205/5, R205/7 et R205/9 coexistent respectivement avec les TMA PARIS partie 2, 3, 4, 5, 7 et 9 et comprennent les mêmes exclusions.

CAG VFR : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs effectuant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone et après autorisation d'un des organismes gestionnaires.

CAG : pénétration autorisée après contact radio avec l'un des organismes gestionnaires.

COUPE DES ESPACES AERIENS DANS LA REGION PARISIENNE



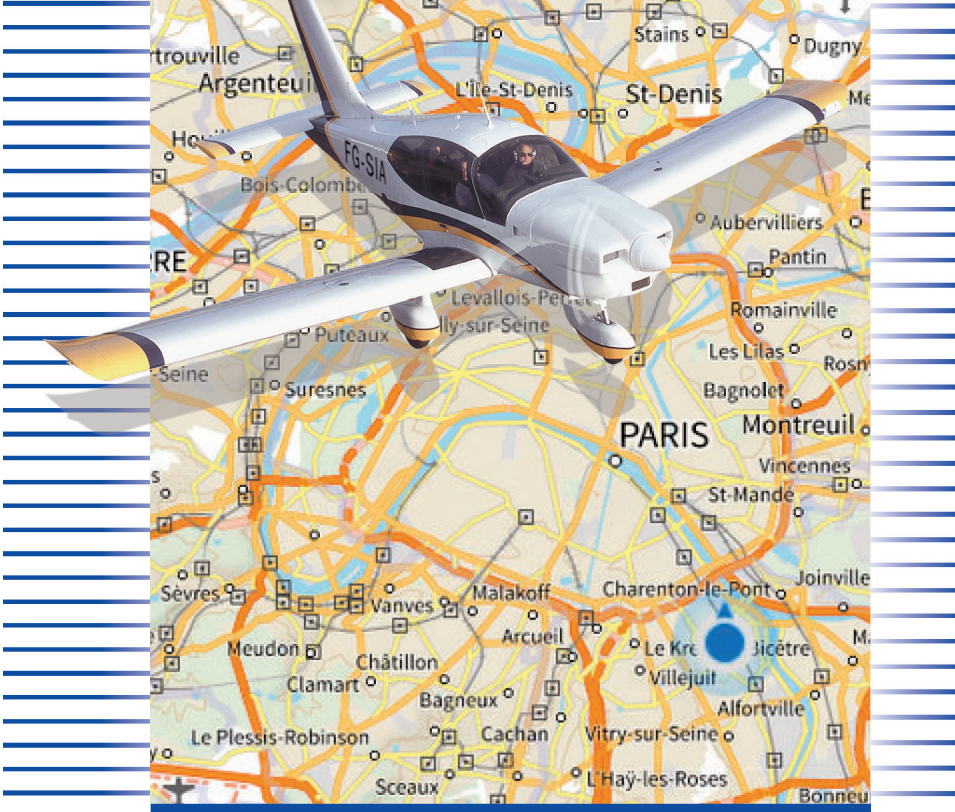
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternel

dgac
Direction Générale de l'Aviation Civile

PARIS

Région Parisienne

Carte aéronautique 1 : 250 000



Informations aéronautiques en vigueur : 16 avril 2026
Aeronautical data in use : April 16th, 2026

Avant le vol, consultez les dernières informations en vigueur
Before flight, check latest information in use

Espace aérien couvert / Airspace covered : SFC - FL195

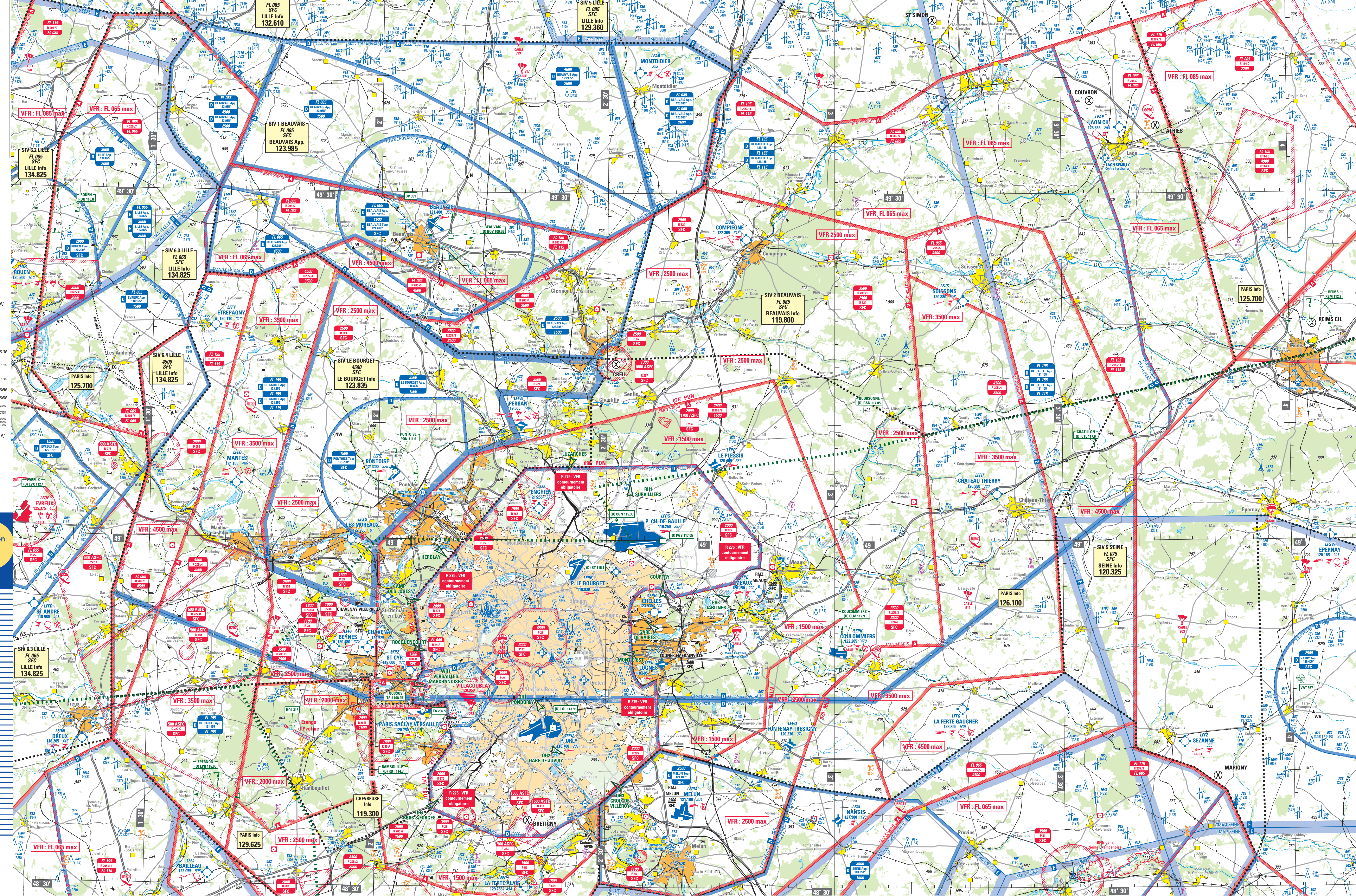
Modification possible Freq AD Voir AIC 8.23 KHz et cartes VAC
Modification and AD Voir AIC 8.23 KHz and VAC

CODE PRX
CAR 08

numérique : 978-2-11-179714-7

ISBN : 978-2-11-179704-8

SA Service de l'Information Aéronautique



CODE PRX
CAR 08

numérique : 978-2-11-179714-7

ISBN : 978-2-11-179704-8

SA Service de l'Information Aéronautique

